

MONSIEUR FREDERIC COUSSO
MAIRE
7 RUE DE LA MAIRIE
33750 CROIGNON

Réf. à rappeler : DGATEA/DHU/SAPUPH / PT – L n°2025-268
Affaire suivie par : Philippe TOUZEAU
tél. 05 56 99 33 33 poste 24951
p.touzeau@gironde.fr
Objet : Avis sur la modification n°2 du PLU de CROIGNON

Bordeaux, le **20 AOÛT 2025**

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 30/06/2025 me communiquant, pour avis, la modification n°2 du PLU de CROIGNON arrêtée le 31/10/2024.

Je note que la modification vient apporter des évolutions aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour lesquelles des accès sur les routes départementales sont prévues.

Plusieurs observations peuvent être faites sur les enjeux de sécurisation de ces accès :

- Concernant le secteur « Perdrigail », l'accès ne se fait pas directement sur la RD 20E1. Par contre, l'OAP mentionne un cheminement doux existant le long de cette RD qui n'a à ce jour pas été créé.
- Concernant le secteur « Chaigneau Nord », la végétation de la bande paysagère à créer ne devra pas générer de masque pour les véhicules débouchant sur la RD20E1 depuis le chemin de Guiton.
- Concernant le secteur « Bourg Mairie », la bande paysagère existante à conserver (haie de lauriers palmes) masque actuellement la visibilité des véhicules sortant de l'accès existant (chemin en calcaire). Il serait nécessaire de garantir un triangle de visibilité permettant de percevoir un véhicule situé à un recul de 3m depuis le bord de chaussée de la RD20E1 jusqu'à 35 mètres en amont venant de l'intersection avec le lotissement Les Charmes. L'angle de la bande paysagère devrait être reculée d'environ 1m sur 10 mètres de long.

Au vu de ces éléments, j'émet un **avis favorable avec réserves** sur votre projet de modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, à l'assurance de toute ma considération.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation



~~Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation.~~
le Directeur Général des Services

Stéphane CORBIN